

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

**DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE
LIMITATION DE LA LISTE DES PRODUITS ET SERVICES**

(Règle 25 du règlement d'exécution commun)

IMPORTANT

1. Cette demande peut être présentée au Bureau international directement par le titulaire ou par l'Office de la partie contractante du titulaire.
2. Les produits et services concernés par la **limitation** peuvent faire l'objet d'une désignation postérieure et seront donc pris en compte pour le calcul des émoluments supplémentaires au moment du renouvellement. Pour supprimer définitivement ces produits et services du registre international, l'inscription d'une **radiation**, et non d'une limitation, doit être demandée (formulaire MM8). Dans ce cas, ces produits et services ne pourront plus faire l'objet d'une désignation postérieure et ne seront pas pris en compte pour le calcul des émoluments supplémentaires au moment du renouvellement.
3. Un seul formulaire peut être utilisé pour demander l'inscription d'une limitation concernant plusieurs enregistrements internationaux, **pour autant que** le titulaire soit le même et que la même limitation s'applique à toutes les parties contractantes désignées ou aux mêmes parties contractantes désignées pour chacun des enregistrements internationaux concernés.



Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes, Case postale 18,
1211 Genève 20, Suisse
Tél. : (41-22) 338 9111

Télécopieur (Registre international des marques) : (41-22) 740 1429
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

5 PRODUITS ET SERVICES

Si l'espace prévu ci-dessous est insuffisant, cocher cette case et utiliser une feuille supplémentaire

S'il vous plaît veuillez utiliser la police "Courier New" ou "Times New Roman", taille 12 pt, ou plus

a) Pour tout changement dans une classe donnée, veuillez indiquer **le nouveau libellé de la liste des produits ou services de cette classe dans sa totalité** :

*(**AVERTISSEMENT** : Il est entendu que la liste des produits et services faisant l'objet de la limitation ne saurait être plus étendue que la liste figurant dans l'enregistrement international.)*

b) Si une classe doit être supprimée dans sa totalité, veuillez indiquer **uniquement le numéro de cette classe** :

*(**AVERTISSEMENT** : Toute classe déjà mentionnée à la rubrique 5a), ci-dessus, ne doit pas figurer à la rubrique 5b).)*

.....
.....
.....
.....
.....

Cocher cette case pour confirmer que *toutes les classes autres que celles mentionnées aux rubriques 5a) ou 5b), ci-dessus, ne sont pas concernées par la limitation.*

6 SIGNATURE PAR LE TITULAIRE OU SON MANDATAIRE

Titulaire
(tel qu'inscrit au registre international)

Mandataire du titulaire
(tel qu'inscrit au registre international)

Nom :

Nom :

Signature :

Signature :

7 OFFICE PRESENTANT LA DEMANDE
(le cas échéant)

Nom de l'Office :

Signature et/ou sceau de l'Office :

FEUILLE DE CALCUL DES ÉMOLUMENTS ET TAXES

a) INSTRUCTION À L'EFFET DE PRÉLEVER SUR UN COMPTE COURANT

Par la présente, il est donné instruction au Bureau international de prélever le montant requis des émoluments et taxes sur un compte courant ouvert auprès du Bureau international (si cette case est cochée, il n'est pas nécessaire de compléter b)).

Titulaire du compte : Numéro du compte :

Identité de l'auteur des instructions :

b) MONTANT DES ÉMOLUMENTS; MODE DE PAIEMENT

Montant (177 francs suisses) x (par enregistrement international mentionné à la rubrique 1) **Total général (francs suisses)**

Identité de l'auteur du paiement :

Paiement reçu et confirmé par l'OMPI

Numéro de quittance de l'OMPI

.....

Versement sur le compte bancaire de l'OMPI

n° IBAN CH51 0483 5048 7080 8100 0

Crédit Suisse, CH-1211 Genève 70

Swift/BIC : CRESCHZZ80A

Références du paiement

jj/mm/aaaa

.....

Versement sur le compte postal de l'OMPI

n° IBAN CH03 0900 0000 1200 5000 8

Swift/BIC : POFICHBE

Références du paiement

jj/mm/aaaa

.....

